

# INFORMATIONS COMMUNALES

Octobre  
2022

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune procédera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 au recensement de la population.

Afin d'assurer la collecte la commune recherche 3 agents recenseurs.

Ces agents seront conviés à deux demi-journées de formation prescrites par l'INSEE.

Les agents recenseurs seront rémunérés et devront être disponibles pendant toute la durée de la collecte.



## ADJUDICATION DE BOIS

L'adjudication de bois aura lieu cette année le **5 novembre 2022 à 8 h 30** dans la salle d'évolution de l'école maternelle.

Les plans et estimations des lots seront disponibles à compter du 20 octobre 2022.

## GAMINERIE

Il reste des places à la halte d'enfants « la gaminerie » pour les enfants âgés de 12 mois à 6 ans les jeudis et vendredis de 8h à 12h.

Pour tout renseignement :

[guichet.unique.pe@paysrhinbrisach.fr](mailto:guichet.unique.pe@paysrhinbrisach.fr)

Ou 03.89.72.31.80

Mairie de  
WIDENSOLEN

Tél : 03/89/71/40/25

Heures d'ouverture

Tous les matins de 7h30 à  
12h sauf le samedi matin  
[mairie@widensolen.fr](mailto:mairie@widensolen.fr)

## DATES DES BATTUES DE CHASSE :

### FORÊT COMMUNALE

Les 19 et 20 novembre 2022

Les 10 et 11 décembre 2022

Les 21 et 22 janvier 2023

### FORÊT DOMANIALE

Les 1er et 19 décembre 2022

Les 6, 21 et 30 janvier 2023

« PRUDENCE »

**Promeneurs et joggeurs veuillez rester sur les chemins forestiers.**



## TAILLE DES HAIES - RAPPEL

La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'**il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

**Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).

**Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public).

Les déchets sont à déposer à la déchetterie.



## MARCHE DE LA SAINT-NICOLAS

Le conseil municipal et les associations du village organiseront le marché de la **Saint-Nicolas les 03 et 04 décembre 2022**.



Le marché de la Saint – Nicolas se déroulera à l'écurie du Moulin.

Les personnes qui souhaitent louer un chalet peuvent prendre contact avec le secrétariat de la mairie.



Tous les lundis et vendredis les ouvriers communaux nettoient les abords des îlots de collecte et vident les différentes poubelles installées dans le village ce qui représentent environ 1000 litres de déchets.

Depuis cet été les sacs poubelles déposés dans les corbeilles disparaissent systématiquement dès leur mise en place.

Les conteneurs ou poubelles de la commune (église, mairie-école, salle polyvalente, cimetière, presbytère, grotte, terrain de foot ne sont pas destinés à recevoir les déchets des particuliers. Chaque semaine les poubelles de la commune doivent être collectées ce qui représente un coût important pour la collectivité.

De même les canisettes sont régulièrement vandalisées pour récupérer les sacs.

**POUR RAPPEL** les sacs installés dans les canisettes ne sont pas destinés à congeler des aliments.

On ne parle pas de toutes les dégradations subies cet été : destruction de la coccinelle, de la boîte à crayon posée devant l'école, vol des citrouilles prévues pour les décorations d'automne, vol des fleurs route de Colmar.....



## ECLAIRAGE PUBLIC

La municipalité à la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par la commission environnement sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Nous procéderons à partir du **7 OCTOBRE** à un **TEST** de la réduction de l'éclairage public en éteignant un lampadaire sur deux. Les candélabres situés au niveau des croisements et des passages piétons resteront allumés.

Un bilan sera fait par le Conseil Municipal lors de prochaine séance.



## SOUSCRIPTION BEFFROI

La commune avait mis en place un financement participatif pour les travaux du beffroi des cloches de l'église avec la Fondation d'ARTAGNANS.

Le montant des dons versés est de 13 290.00 €

Montant des travaux	47 983.20 €
Subvention CEA (20% sur HT)	7 963.00 €
Souscription d'ARTAGNANS	13 290.00 €

Charge nette pour la commune **26 730.20 €**



**Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des donateurs.**

## ATELIER "INFOS ASSOCIATIONS" ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION "ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF"

L'association « Alsace Mouvement Associatif » organise une réunion d'information au profit des associations du territoire Pays Rhin-Brisach.

**MARDI LE 11 OCTOBRE 2022 DE 18H30 À 20H30 (ACCUEIL DÈS 18H15) À ART'RHENA - ÎLE DU RHIN À VOGELGRUN Entrée libre sur inscription.**

Cet atelier se tiendra sous la forme de tables thématiques, façon stammtisch ! Des spécialistes du secteur associatif répondront aux questions autour des sujets suivants : financement des associations/mécénat/levée de fonds, fiscalité, cadre juridique et droit local, règlementation de l'organisation de manifestation, communication, emploi associatif, mobilisation des bénévoles, etc.

Inscription obligatoire via le lien : <https://bit.ly/3fsY8QX>



## NOUVELLES CARTES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

À compter du 1er novembre 2022, seules les nouvelles cartes permettront d'accéder aux déchèteries.

Vous pouvez venir récupérer votre nouvelle carte aux lieux et horaires suivants :

À l'accueil de la communauté de communes – 16 rue de Neuf-Brisach – 68600 VOLGELSHEIM, aux horaires d'ouverture (du lundi au jeudi : 9h-12h/14h-17h, vendredi : 9h-12h /14h-16h)

Tous les samedis d'octobre 8 ; 15 ; 22 et 29 octobre 2022 dans les 4 déchèteries aux horaires suivants :

Dans toutes les communes du Pays Rhin Brisach consulter 03 89 72 28 27 – 06 85 37 80 28  
[rachel.monamambou@paysrhinbrisach.fr](mailto:rachel.monamambou@paysrhinbrisach.fr)

## À la mairie de WIDENSOLEN

**Mardi 11/10 de 10h à 12h**

**Lundi 24/10 de 10h à 12h**

**ATTENTION :** Un justificatif de domicile devra être présenté pour le retrait de la carte de déchèterie.

L'adresse indiquée sur le justificatif devra correspondre à votre lieu d'habitation actuel (ex : une carte d'identité avec une ancienne adresse ne fonctionnera pas). Sont considérés comme justificatifs de domicile, les documents suivants : carte d'identité à jour (habitation à l'adresse indiquée), quittance de loyer ou titre de propriété, carte grise du véhicule (habitation à l'adresse indiquée), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, attestation ou facture d'assurance logement, facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone (y compris téléphone mobile) et relevé CAF mentionnant les aides au logement.

Les cartes seront délivrées uniquement à l'utilisateur final et non pour le compte d'un tiers.

Les cartes aux professionnels ne seront délivrées qu'à l'accueil de la communauté de communes.

